

Extrait du registre des décisions

Bureau du 30 mai 2024

n° 073-24

Objet : RS - Approbation de la convention d'occupation entre Grand Chambéry et AREA au préalable de l'acquisition de la parcelle AB574 à Chambéry pour la construction d'un poste de refoulement

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 073-24

objet **RS - Approbation de la convention d'occupation entre Grand Chambéry et AREA au préalable de l'acquisition de la parcelle AB574 à Chambéry pour la construction d'un poste de refoulement**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, expose que Grand Chambéry souhaite créer un poste de refoulement rue Alexander Fleming à Chambéry.

En effet, actuellement, les eaux usées des zones d'activité de Chamnord et des Landiers sur la commune de Chambéry sont collectées et transitent gravitairement depuis la rive droite de la Leysse, sous la rue Alexander Fleming, en direction du poste de refoulement du Cheminet situé en rive gauche de la Leysse à La Motte-Servolex, en passant sous la voie rapide urbaine (VRU) et sous la Leysse. Le refoulement des eaux usées depuis le poste de refoulement du Cheminet emprunte les berges de la Leysse et rejoint l'usine de dépollution (UDEP) de Chambéry.

Dans le cadre de l'aménagement des berges de la Leysse, l'opportunité de création d'un nouveau poste de refoulement et d'une canalisation dédiée permettant de refouler les eaux usées collectées en rive droite directement à l'UDEP, avait été identifiée, cet aménagement permettant de soulager le poste du Cheminet, et d'augmenter sa disponibilité pour les apports côté rive gauche de la Leysse. La mise en place du collecteur supplémentaire a été réalisée courant 2016.

Le futur poste de refoulement, dont le coût de travaux est estimé à 280 000 € HT, doit être implanté à l'extrémité ouest de la rue Alexander Fleming, sur la parcelle AB574 actuellement propriété de l'AREA, concessionnaire de l'Etat pour la construction, l'entretien et l'exploitation du nœud autoroutier de Chambéry (A43, A41, VRU).

Afin de permettre le démarrage des travaux sans attendre l'aboutissement de la procédure de déclassement de la parcelle permettant son acquisition par Grand Chambéry, une convention d'occupation doit être signée pour déterminer les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'autorisation d'occuper à titre gratuit, précaire et révocable cette parcelle du domaine public de l'Etat concédé à AREA.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions d'occupation du domaine public,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention d'occupation entre Grand Chambéry et l'AREA au préalable de l'acquisition de la parcelle AB574 à Chambéry pour la construction d'un poste de refoulement,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents à intervenir pour l'exécution de la présente décision,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

073-24

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention d'occupation entre Grand Chambéry et AREA au préalable de l'acquisition de la parcelle AB574 à Chambéry pour la construction d'un poste de refoulement
Classification Préfecture :	3 - Domaine et patrimoine 1 - Acquisitions 2 - Acquisitions immobilières inférieures ou égales à 180 000 euros
Date de l'acte :	30 mai 2024
Annexe(s) :	Convention AREA

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20240530-lmc1H31589H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H31589H1

Date de transmission en Préfecture :	04 juin 2024
Date de réception en Préfecture :	04 juin 2024
Date de publication sur le site internet:	mercredi 05 juin 2024